

## De la noblesse de Bretagne au XI<sup>e</sup> siècle : une noblesse « bretonne » ?

par Stéphane Morin,  
*Mémoires de l'ARSSAT*<sup>1</sup>, 2006, p. 5 à 17.

L'étude des institutions seigneuriales bretonnes demeure partiellement marquée par les analyses d'Arthur de La Borderie, dont Planiol dénonçait déjà le « patriotisme puéril »<sup>2</sup>. Comme le firent remarquer Hubert Guillotel et Joëlle Quaghebeur à l'occasion du centenaire de la mort de l'érudit breton<sup>3</sup>, les synthèses séduisantes de La Borderie incitent à délaissier les sources<sup>4</sup> et reposent sur une vision monolithique des grandes divisions féodales supposées inchangées du IX<sup>e</sup> aux Temps Modernes<sup>5</sup>.

Cette « construction féodale » n'échappe évidemment pas au « bretonisme<sup>6</sup> » exacerbé de l'érudit selon lequel de grands fiefs-frontières avaient été confiés à des hommes de pur sang breton venus directement de l'ouest bretonnant afin de garder l'est de la Bretagne contre toute invasion des Francs.

Car pour La Borderie, la « nation bretonne » en cours d'affirmation au IX<sup>e</sup> résistait à la nation franque dite « germanique », « plongée dans la barbarie »<sup>7</sup>. C'était « le génie de Nomenoë créateur de la nation bretonne » qui, après avoir imposé aux Bretons « une discipline d'unité », avait rendu possible la « délivrance » en « levant la bannière de l'indépendance »<sup>8</sup>.

Si l'auteur était sensible à la personnalité du chef breton, c'était essentiellement parce qu'il sortait de ce peuple fier et courageux : Nomenoë et ses successeurs étaient décrits sans passé, sans attaches familiales particulières. L'auteur portait en priorité son attention sur les *humiliores* et les institutions qui les intéressaient directement. Les *potentes*, autrement dit la noblesse, demeuraient absents de sa réflexion<sup>9</sup>.

Dans la continuité de Karl Ferdinand Werner, les travaux d'Hubert Guillotel, Jean-Pierre Brunterc'h, Julia M. H. Smith ou Joëlle Quaghebeur ont sévèrement ébranlé le mythe de l'obscur chef breton<sup>10</sup>. Nomenoë était issu d'un lignage qui n'avait sans doute rien à envier

1. Association pour la Recherche et la sauvegarde des sites archéologiques du Trégor, 15 rue Joseph Morand, 23000 Lannion.
2. “Ce serait céder à un patriotisme puéril que de vouloir en faire une nation de petits saints” cité par M.-Y. Crépin, *Marcel Planiol (1853-1931), historien des institutions bretonnes*, dans *M.S.H.A.B.*, Tome LXXX, 2002, p. 483-492, *op. cit.*, p. 491.
3. H. Guillotel, *Le poids historiographique de La Borderie*, dans *Mémoires de la Société Archéologique et Historique de Bretagne [M.S.H.A.B.]*, Tome LXXX, 2002, p. 343-359. *Idem.*, *La Borderie et les sources historiques*, dans *Bulletin et Mémoires de la Société Archéologique et Historique d'Ille-et-Vilaine [M.S.H.A.I.V.]*, Tome CVI, *Centenaire de la mort d'Arthur de La Borderie, études, documents et actes du colloque*, 2002, p. 35-48
4. A. de La Borderie, *Etude historique sur les neufs barons de Bretagne*, Rennes, Plihon & Hervé, 1895 ; *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne avec la carte des fiefs et seigneuries de cette province*, Rennes, Plihon & Hervé, 1889.
5. H. Guillotel, *Le poids historiographique...*, *op. cit.*, p. 353.
6. Sur le Bretonisme, cf. J.-Y. Guiomar, *Le Bretonisme. Les historiens bretons au XIX<sup>e</sup> siècle*, Mayenne, 1987
7. Cité par J. Quaghebeur, *Le regard d'un homme du XIX<sup>e</sup> siècle sur la Cornouaille du Haut Moyen Âge*, dans *M.S.H.A.I.V.*, Tome CVI, 2002, p. 79-106, p. 92-93.
8. *Ibidem.*
9. *Op. cit.*, p. 97.
10. Notamment, H. Guillotel, *L'action de Charles le Chauve vis-à-vis de la Bretagne de 843 à 851*, dans *M.S.H.A.B.*, Tome LIII, 1975-76, p. 5-32 ; J.-P. Brunterc'h, *Le duché du Maine et la marche de Bretagne*,

aux grandes familles neustriennes ou austrasiennes. Fidèle de Louis Le Pieux depuis 818, il était membre de la haute noblesse de l'Empire franc. Ceci explique que son fils Erispoë ait accédé un peu plus tard au titre royal breton, concédé par Charles Chauve<sup>11</sup>. De même, la petite-fille de Nomenoë fut fiancée à Louis le Bègue, petit-fils de Louis le Pieux et fils de Charles le Chauve. Si ce mariage avait eu lieu, la reine de *Francia occidentalis* aurait été « bretonne »<sup>12</sup>.

Leur appartenance à la *nobilitas* faisait sortir les dynastes bretons du cadre étroit dans lequel le bretonisme rêvait de les contenir. La noblesse était certes héréditaire mais il s'agissait d'une hérédité de rang (*dignitas*), liée, depuis l'Empire romain, à l'importance des charges publiques (*honores*) exercées par la famille du *nobilis*. Ce dernier cherchait une femme de sa condition si ce n'est supérieure, de même rang, pas nécessairement de même origine. Compte tenu des interdictions à mariage pour raison de parenté imposées par le droit canonique à la fin du Haut Moyen Age, les *nobiles* contractaient des alliances avec des familles issues de régions éloignées.

Prisonnier de sa logique « nationale », La Borderie ne pouvait concevoir le brassage des origines et la grande mobilité de la noblesse. Les gardiens de ses « fiefs-frontières », qu'il rêvait de pur sang breton, étaient apparentés à des familles nobles extérieures au duché. Ainsi, les Fougères étaient à la fin du X<sup>e</sup> siècle des gestionnaires de domaines publics au Nord-Est du comté de Rennes, à proximité de l'Avranchin. Au milieu du XI<sup>e</sup>, Main II de Fougères était marié à Adélaïde fille de Girois, d'origine bretonne mais installé au pays d'Ouche en Normandie, dans la première moitié du XI<sup>e</sup> siècle. Son fils Raoul de Fougères devait épouser la petite fille du comte Gilbert de Brionne<sup>13</sup>.

De même, les études prosopographiques menées par Michael Jones et Katerine Keats-Rohan<sup>14</sup> sur les participants à la conquête de l'Angleterre démontrent la forte présence bretonne dans les rangs de Guillaume le Conquérant et les rapports étroits que ces « expatriés » conservèrent avec leurs parents demeurés sur le continent. Très logiquement, Judith Everard, dans sa thèse récente consacrée au gouvernement du duché par les Plantegenêt, conclut que, contrairement à l'analyse encore souvent reçue, cette période de 1158 à 1203 ne fut pas l'ouverture d'une société celtique à un monde plus large qui aurait entraîné la réception d'institutions nouvelles et étrangères à ce milieu<sup>15</sup>.

Faute d'une étude récente sur le littoral nord, Judith Everard fut paradoxalement contrainte pour cette région de s'inspirer de la géographie féodale de La Borderie<sup>16</sup>. Ce dernier désignait les comtés de Guingamp et de Lamballe sous les vocables respectifs de Tréguier et Penthièvre pour mieux les assimiler au diocèse et à l'archidiaconé du même nom<sup>17</sup>. Ces ressorts ecclésiastiques étaient supposés conserver les limites de *pagi*

---

dans *La Neustrie, les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, Sigmaringen, Tome I, 1989, p. 29-127 ; J. M. H. Smith, *Carolingian Brittany, Province and Empire*, Cambridge University Press, 1992 ; J. Quaghebeur, *La Cornouaille du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, dans *Société archéologique du Finistère*, 2001.

11. Sur cette concession, cf. H. Guillotel, *L'action de Charles le Chauve...*, *op. cit.*, p. 27.

12. J. Quaghebeur, *Le regard d'un homme...*, *op. cit.*, p. 91.

13. H. Guillotel, *Le poids...*, *op. cit.*, p. 355.

14. M. Jones, *Notes sur quelques familles bretonnes en Angleterre après la conquête normande*, dans *M.S.H.A.B.*, Tome LVIII, 1981, p. 73-97. *Idem.*, *The House of Brittany and the Honour of Richmond in the late eleventh and twelfth centuries : some new charters evidence*, dans *Forschungen zur Reics-, Papst- und Landesgeschichte. Peter Herde zum 65. Geburtstag von Freunden, Schülern und Kollegen dargebracht*, Stuttgart, K. Borchardt et E. Bunz, 1998, Tome I, 161-175.

15. J. A. Everard, *Brittany and the Angevins, Province and Empire 1158-1203*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

16. *Op. cit.*, p. 18, note 4.

17. Le diocèse de Saint-Brieuc, limitrophe de celui de Tréguier, est divisé en deux archidiaconés, celui de Goëlo à l'ouest et celui de Penthièvre à l'est.

homonymes<sup>18</sup>, énoncés dans la Vie brève de saint Tugdual que La Borderie datait du VI<sup>e</sup> siècle. L'érudit breton ignorait d'une part que le diocèse et l'archidiaconé en question étaient beaucoup plus tardifs ; d'autre part que la vie de saint Tugdual se révélerait être un faux de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle<sup>19</sup>. Elle atteste cependant pour la première fois de l'existence de territoires, dont la nature et l'étendue restent encore à préciser<sup>20</sup>.

La zone comprise dans les diocèses de Léon, Tréguier, Saint-Brieuc, Alet et Dol n'appartenait pas à la marche bretonne à l'époque carolingienne (Rennes, Nantes, Vannes). Son organisation postérieure, distincte de celle de la marche sur de nombreux points, mêle au problème de la continuité carolingienne après l'an mil, celui d'éventuelles persistances remontant peut-être à l'installation des Bretons insulaires.

Hubert Guillotel s'était déjà confronté à cette question au sujet des vicomtes de Léon<sup>21</sup>. Selon les normes carolingiennes, le comte et son auxiliaire le vicomte avaient en principe pour ressort commun le *pagus*. Sur le plan ecclésiastique, le comte avait pour homologue l'évêque dont le diocèse devait correspondre aux limites du *pagus*. On ne retrouvait pas ce schéma en Léon. D'une part, dès le début du XI<sup>e</sup> siècle, n'y intervenait plus que le vicomte qui reconnaissait encore l'autorité du comte de Rennes et duc de Bretagne Alain III. D'autre part, le pouvoir de ce vicomte s'étendait non seulement dans le diocèse de Saint-Pol de Léon mais aussi partiellement dans ceux de Cornouaille et de Tréguier.

De même, le dernier comte d'Alet semble avoir disparu au X<sup>e</sup> siècle au profit de son vicomte. Son *pagus* avait été démembré au IX<sup>e</sup> siècle pour transformer le monastère de Dol en évêché et au X<sup>e</sup> pour créer les diocèses de Saint-Brieuc et de Tréguier<sup>22</sup>. Au XI<sup>e</sup> siècle, ces deux derniers diocèses étaient en grande partie sous la domination d'un nouveau lignage comtal, fondé par le comte Eudes, frère cadet du comte de Rennes et duc de Bretagne Alain III.

Présenté par l'historiographie classique comme un ambitieux jaloux de son aîné, Eudes aurait profité de la mort de ce dernier en 1040 pour gouverner la Bretagne sous couvert d'exercer la régence pendant la minorité de son neveu Conan II. En 1047, le jeune homme aurait finalement brisé le joug de son oncle. Celui-ci se serait retiré dans son domaine de la côte septentrionale que son frère lui aurait constitué dès 1034.

L'installation de la branche cadette des comtes de Rennes à l'ouest de l'ancienne marche carolingienne conduit à s'interroger sur l'origine des lignages dominant la Bretagne nord au XI<sup>e</sup> siècle. Peut-on véritablement parler à l'époque d'une « noblesse bretonne » au sens d'une élite que les origines, les pratiques sociales et juridiques rattacheraient irrémédiablement à la Bretagne à l'exclusion de tout autre principauté ?

L'exemple du comte Eudes et de ses descendants révèle la profonde cohésion de la haute noblesse d'Occident et l'implication des grands de Bretagne dans les principaux conflits politiques du XI<sup>e</sup> siècle (I). Quant à l'élite châtelaine et chevaleresque, supposée plus « locale » car logiquement moins puissante que les Eudonides, les liens étroits qu'elle entretenait avec la haute noblesse expliquent ses origines diverses et sa grande mobilité (II).

---

18. A. de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, Rennes Paris, 1899, Tome III, p. 54-55.

19. H. Guillotel, *Le dossier hagiographique de l'érection du siège de Tréguier*, dans *Bretagne et pays celtiques. Langues, histoire, civilisation. Mélanges offerts à la mémoire de Léon Fleuriot*, Saint-Brieuc - Rennes, 1992, p. 213-226.

20. S. Morin, *Lamballe et Penthièvre : entre mythes et réalité* dans *M.S.H.A.B.*, Tome LXXXI, 2003, p. 5-17 ; *Idem.*, *Recherche sur la destinée de la principauté des comtes de Bretagne (1008-1214)*, Thèse pour obtenir le doctorat de l'Université de Rennes I mention droit, soutenue le 17 décembre 2004, (dactylographiée), Titre II, Chapitre I (à paraître 2006-2007).

21. H. Guillotel, *Les vicomtes de Léon aux XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles*, dans *M.S.H.A.B.*, t. LI, 1971, p. 29-51.

22. H. Guillotel, *Des vicomtes d'Alet aux vicomtes de Poudouvre*, dans *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, année 1988, p. 201-215, p. 203.

## *I – Les Eudonides, un haut lignage d’Occident*

Par leurs ascendances, les Eudonides n’étaient pas « bretons » comme pouvait l’entendre un La Borderie c’est-à-dire « de pur sang breton ». Eudes était le descendant du comte de Rennes Bérenger qui s’était illustré, à l’instar d’Alain Barbetorte, lors des invasions scandinaves de la première moitié du X<sup>e</sup> siècle. Le petit-fils de Bérenger, Conan I<sup>er</sup> dit le Tord, grand-père d’Eudes se maria à Ermengarde, fille du comte d’Anjou, Geoffroy Grisegonelle. Le fils de Conan I<sup>er</sup> et d’Ermengarde, Geoffroy I<sup>er</sup> épousa à l’extrême fin du X<sup>e</sup>, Havoise, sœur de Richard II de Normandie. De cette union naquirent Adèle, première abbesse de Saint-Georges de Rennes, Alain III comte de Rennes et duc de Bretagne de 1008 à 1040, et le comte Eudes<sup>23</sup>. Ce dernier était donc à moitié normand par sa mère et à un quart angevin par son père. Le quart restant n’était pas exclusivement breton. En effet, le nom de Bérenger révélerait davantage une origine franque, ce qui est logique pour un lignage établi dans l’ancienne marche carolingienne. En revanche, le nom du fils de Bérenger Juhel trahirait une alliance avec un lignage breton, peut-être celui d’Alain Barbetorte.

Par son mariage, le duc Alain III confirma l’alliance traditionnelle des comtes de Rennes avec les comtes de Blois en épousant Berthe, sœur d’Eudes II de Blois. En revanche, l’épouse du comte Eudes était très probablement bretonne. Son nom, Orguen, dériverait d’Aourken, épouse d’Alain le Grand, dernier roi de Bretagne avant l’arrivée des Scandinaves<sup>24</sup>. Selon Joëlle Quaghebeur, il est tentant d’imaginer qu’Aourken ait été issue de la lignée d’Erispoë, ou du moins apparentée à cette race<sup>25</sup>. La tradition identifie la femme d’Eudes à une sœur ou à une fille d’Alain Canhiart, comte de Cornouaille. Un faisceau d’indices semblerait le confirmer, toutefois on ne peut écarter l’hypothèse qu’Orguen ait été une descendante des rois de Bretagne<sup>26</sup>. Le mariage d’Eudes avec une représentante de la haute noblesse de Bretagne révélerait ainsi la volonté des comtes de Rennes de s’enraciner au-delà de la marche carolingienne. Cette démarche n’était toutefois pas exclusive de leur vocation à occuper leur place sur l’échiquier politique de l’Occident chrétien.

Les historiens du Bas Moyen Age, qui considéraient *a posteriori* les Eudonides comme des adversaires de l’unité bretonne que le duc devait seul incarner, donnèrent l’impression que le comte Eudes eut peu d’influence hors du « Penthièvre » si ce n’est à travers ses fils engagés dans la conquête de l’Angleterre. La dimension politique d’Eudes et de ses descendants a été ainsi volontairement gommée pour donner de ce lignage une image de seigneurs locaux un peu turbulents, rapidement matés par un pouvoir ducal supposé reconnu en Bretagne et au-delà.

En fait, Eudes participa à la direction du duché dès son plus jeune âge en association étroite avec son frère Alain III et sa mère Havoise. Cousin du duc de Normandie, Alain III et Eudes furent même chargés vers 1035-1040 de veiller sur le jeune Guillaume, bâtard de Robert le Diable<sup>27</sup>. C’est d’ailleurs en voulant réprimer une révolte de la noblesse normande

23. H. Guillotel, *Le premier siècle du pouvoir ducal breton (936-1040)*, dans *Actes du 103<sup>ème</sup> Congrès national des Sociétés savantes, Nancy-Metz, 1978, Section de Philologie et d’histoire jusqu’en 1610*, p. 63-84.

24. Nommée Agnès dans les actes bretons, le cartulaire de Saint-Aubin d’Angers désigne l’épouse d’Eudes sous le nom d’*Orguen*. Distinct de la forme *Onwen* utilisée par Le Baud, *Orguen*, qui signifierait « or blanc » (*aur* « or » - *guen* « blanc ») (cf. A. Deshayes, *Dictionnaire des noms de familles bretons*, Douarnenez, Le Chasse-Marée – Armen, 1995, p. 102, article *Orven*) dériverait d’Aourken. Nous remercions Jean-Pierre Brunterc’h d’avoir attiré notre attention sur ce point lors de la rédaction de notre thèse.

25. J. Quaghebeur, *La Cornouaille du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, Mémoire, pouvoirs, noblesse*, Quimper, Société archéologique du Finistère, 2001, p. 61 et suiv.

26. Cf. S. Morin, *Recherche sur la destinée...*, *op. cit.*, p. 35 et suiv.

27. *The ecclesiastical history of Orderic Vitalis*, [Orderic Vital] ed. M. Chibnall, Oxford, Clarendon Press, Oxford Medieval Texts, 1969-1980, 6 vol. : *Ducatum vero suum Guillelmo, VIII annorum puero, non*

qu'Alain III fut tué en 1040. Tout naturellement, Eudes assumait dès lors la direction de la Bretagne pendant la minorité de son neveu qui s'acheva en 1047. Selon sa légende noire, le comte Eudes, désavoué par une noblesse unanimement rassemblée autour de Conan II, se serait retiré sur ses terres d'où il aurait mené une guerre illégitime contre le duc jusqu'à sa capture en 1057.

En l'occurrence, l'histoire fut totalement réécrite. En effet, il s'avère qu'Eudes dirigeait officiellement la Bretagne de 1047 à 1057, contraignant son neveu à fuir. Une lettre du pape Léon IX d'octobre 1049 donne une idée des forces en présence : Eudes, qualifié de « prince des Bretons » tient le premier rang, suivi du comte de Cornouaille Alain Canhiart. La lettre évoque toutefois « les autres princes de Bretagne » mais sans daigner les identifier. Il n'est pas certain qu'il faille y compter Conan II mais peut-être davantage les vicomtes de Léon.

Parmi ces princes, le pape reconnaissait à Eudes une primauté éminente. Le « prince des Bretons », rappelait étrangement Alain III « prince de Bretagne »<sup>28</sup>, « comte et duc des Bretons »<sup>29</sup>, « duc du peuple de Bretagne et prince »<sup>30</sup>. C'est en des termes inspirés tout droit de la tradition carolingienne que le pape s'adressait à Eudes pour le rappeler à ses devoirs : « dans tout le royaume qui t'est confié, fais la paix, aime la justice, gouverne pieusement tes sujets »<sup>31</sup>. Le royaume du prince Eudes correspondait manifestement au duché de Bretagne, successeur du royaume breton du IX<sup>e</sup>.

L'autorité que le pape reconnaissait à Eudes sur l'ensemble de la *patria*<sup>32</sup> trouve un écho dans un acte de Saint-Georges de Rennes où le frère d'Alain III est dit exercer l'*imperium* sur les Bretons<sup>33</sup>. C'était en parfaite concordance avec le témoignage d'Orderic Vital selon lequel Eudes succéda à son frère et dirigea librement la Bretagne pendant quinze ans, sans se soumettre à l'autorité de quiconque<sup>34</sup>. Cette situation n'avait, d'ailleurs, rien d'illégitime aux yeux de la noblesse du royaume qui, de l'aveu même de Léon IX, considérait Eudes comme « l'un des plus grands princes de France »<sup>35</sup>.

C'est sans doute à cette époque que l'atelier monétaire de Rennes émit des deniers dont la légende proclamait Eudes *dux Britanniae*. A Rennes, Eudes bénéficiait de l'appui de sa sœur Adèle, abbesse de Saint-Georges de Rennes. En outre, un acte de 1056/1057 pour Saint-Aubin d'Angers révèle la forte influence du frère d'Alain III auprès des grands du Rennais peu avant sa capture<sup>36</sup>. On peut notamment reconnaître :

- L'évêque de Rennes, Main fils du vicomte d'Alet Hammon.

---

*rediturus reliquit ipsumque Alanno consanguineo suo, Britonnum comiti commendavit.*

28. H. Guillotel, *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Thèse pour le doctorat en droit (dactylographiée), Paris II, 1973, n° 11 : *Alanus princeps Britanniae*.
29. *Op. cit.*, n° 27 : *Alanus comes et dux Britannorum*.
30. *Op. cit.*, n° 28 : *Alanus Britanniae gentis dux atque princeps*.
31. P. Labbé, G. Cossart, *Sacrosancta concilia*, Paris, 1671, Tome IX : *Ab anno DCCCLXXII. Ad annum M.LXXIII*, col. 993-994 : *per totum regnum tibi commissum pacem facias, justitiam diligas, subditos pie regas*.
32. *Ibidem.* : *In scriptis veterum reperimus omnes episcopos tuae patriae archiepiscopo Turonico subjectos esse debere*.
33. La vente de Saint-Georges de Grehaigne par Roger fils d'Ascelin eu lieu « le comte Eudes exerçant l'*imperium* sur les Bretons », *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes*, ed. P. de La Bigne Villeneuve, Rennes, Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, 1876, n° 29 : *Imperante comite Eudone Britannis...*
34. Orderic Vital, Tome III, Livre V, p. 88 : *In Britannia Eudo fratri suo Alanno successit, et XV annis ita libere ut sine dominio alicuius esset principatum exercuit*.
35. P. Labbé, G. Cossart, *op. cit.* : *...unus ex maximis Galliae principibus habearis...*
36. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers*, [*Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers*] ed. A. Bertrand de Broussillon, Paris, Picard, 1903, 3 vol., tome III, DCLXXVII, p. 171-174. Pour une analyse approfondie de cet acte, cf. J.-P. Brunterc'h, *Geoffroy Martel, Conan II et les comtes Bretons Eude et Hoël de 1055 à 1060*, dans *Mondes de l'Ouest et villes du monde, regards sur les sociétés médiévales, Mélanges en l'honneur d'André Chédeville*, Rennes, PUR, S.H.A.B., 1998, p. 311-324 ; S. Morin, *Recherche...*, *op. cit.*, p. 37 et suiv., 51 et suiv.

- Raoul le Large, établi dans la région d'Aubigné et apparenté aux Fougères, aux évêques d'Alet et de Rennes du début du XI<sup>e</sup>, si ce n'est aux Marcellé.
- Les Goranton Hervé possessionnés à Vitré où ils géraient d'anciens biens du fisc.
- Raoul de Gaël, fils de Raoul l'Ecuyer dit l'Anglais car familier du roi Edouard le Confesseur.

*A contrario*, cet acte laisse imaginer la situation délicate dans laquelle se trouvait Conan II. La victoire inattendue de ce dernier quelques mois plus tard s'explique probablement par une trahison dont aurait été victime Eudes. Il faut sans doute voir derrière ce complot les comtes de Cornouailles qui tirèrent profit de leur alliance avec les comtes de Rennes pour accéder au titre ducal une dizaine d'années plus tard<sup>37</sup>.

La capture du frère d'Alain III bouleversa tant le paysage politique de la Bretagne que celui du Royaume. En effet, à la tête du duché durant une quinzaine d'années, Eudes avait mené une « politique extérieure » audacieuse. Entre 1040 et 1047, il abandonna la fidélité traditionnelle des comtes de Rennes envers le comte de Blois au profit du comte d'Anjou Geoffroy Martel. Pour sceller cette nouvelle amitié, Eudes donna sa fille Adèle à son allié qui répudia sa femme. Vers 1052, il suivit le comte d'Anjou, réconcilié avec le roi de France, dans une coalition contre Guillaume de Normandie. Au sud-ouest de l'Avranchin, Eudes tenait un poste stratégique. De plus, depuis la minorité de Guillaume, il avait conservé des liens avec la noblesse normande qui rejetait le pouvoir du bâtard. C'est ainsi que la Bretagne devint un asile parfait pour les normands ayant à craindre la *colère du duc*. Ainsi ne faut-il pas s'étonner de trouver auprès d'Eudes en 1056/1057, Néel de Saint-Sauveur, vicomte de Cotentin, considéré comme le principal chef militaire de la rébellion écrasée par Guillaume de Normandie en 1047 au Val-ès-Dunes<sup>38</sup>.

La coalition anti-normande, affaiblie par la défaite d'Eudes, fut définitivement décapitée par la mort d'Henri I<sup>er</sup> et de Geoffroy Martel en 1060. En Bretagne, Conan II reprit le duché peu à peu en main mais sans pour autant soumettre définitivement les Eudonides. On ne sait trop ce qu'il advint d'Eudes durant la décennie qui suivit sa capture. Il ne termina pas sa vie en captivité car il apparaît une dernière fois revenant de la cour de Guillaume de Normandie peu après la conquête de l'Angleterre<sup>39</sup>. Son fils Alain le Roux venait de recevoir de son cousin désormais roi d'Angleterre, le comté de Richmond centré à la frontière de l'Ecosse. Ce retournement d'alliance du comte Eudes met en lumière les liens étroits qui unissaient la noblesse occidentale. Même s'ils venaient à se faire la guerre, les grands n'en restaient pas moins parents ce qui permettait d'apaiser les conflits le moment venu. Si l'on peut supposer dans la noblesse de Bretagne un attachement naturel à la *patria*, au sens de terre des pères, tout dément l'existence d'un tempérament « identitaire », quasi-racial. D'ailleurs, l'attachement au berceau breton devenait lui-même relatif dès lors que le patrimoine familial s'étendait outre-Manche.

Le comte Eudes mort dans le courant des années 1070, son fils aîné Geoffroy Boterel I<sup>er</sup> était reconnu par le pape Grégoire VII au même rang que le duc de Bretagne Hoël<sup>40</sup>. Loin de se cantonner à Lamballe qu'il venait de fonder, Geoffroy Boterel étendit son emprise jusqu'à

37. La sœur de Conan II avait épousé au milieu du XI<sup>e</sup> siècle, Hoël, fils du comte de Cornouaille Alain Canhiart. Conan II disparu en 1066 sans postérité légitime, le titre ducal fut attribué à Hoël qui avait succédé à son père en 1058.

38. *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, ibidem*.

39. J. A. Everard, *The Foundation of an Alien Priory at Linton, Cambridgeshire*, Proceedings of the Cambridge Antiquarian Society, LXXXVI, p. 169-174

40. E. Caspar, *Das Register Gregors VII*, Berlin, 1920-1923, 2 vol., V, 23, p. 387-388 : *Gregorius episcopus servus servorum Dei Oelli Gauffredo Redonensi item Gausfredo filio Eudonis, nobilibus comitibus Britannie, salutem et apostolicam benedictionem*.

Dol où il reçut en 1084 l'abbé de Marmoutier, personnage aussi considérable à l'époque que l'abbé de Cluny <sup>41</sup>.

C'est encore à Dol que Geoffroy Boterel mourut en 1092/93. Son fils et seul héritier Conan entendit le pape Urbain II appeler les guerriers d'Occident à libérer Jérusalem. Malgré son jeune âge, il quitta la Bretagne dans le courant de l'année 1096, probablement à la suite de Robert Courteheuse, d'Etienne-Henri de Blois et de Robert de Flandre, auprès de qui on le retrouve au siège de Nicée, en mai-juin 1097. Il n'était pas parti pour l'Orient avec des inconnus, mais avec des parents plus ou moins éloignés. Sa présence auprès de ces princes révèle le prestige des Eudonides à l'époque. Conan mourut le 9 février 1098 à Antioche mais sa brève participation à la première croisade marqua davantage les chroniqueurs que celle du duc de Bretagne Alain IV Fergent.

Les Eudonides offrent un parfait exemple de la haute noblesse de Bretagne au XI<sup>e</sup> siècle. Il s'agit davantage d'une noblesse de Bretagne qu'une noblesse « bretonne » car si elle fonde son pouvoir en Bretagne, elle exerce son pouvoir bien au-delà des limites du duché. Elle ne se distingue en rien de la haute noblesse d'Occident dont elle n'a cessé de faire partie. On peut toutefois se demander si l'on trouve un caractère plus « local » chez des élites de rang moins élevé, châtelains et chevaliers.

## II – Une noblesse châtelaine et chevaleresque aux origines variées

Les vassaux établis dans le berceau historique des Eudonides étaient d'origines diverses. Certains pouvaient être considérés comme des « locaux » car ils semblaient liés à ce territoire depuis l'origine. D'autres venaient principalement du Rennais. D'autres enfin arrivaient de Normandie, suite à un probable bannissement. Des représentants de ces lignages profitèrent de la protection des Eudonides pour s'implanter en Angleterre, sans pour autant briser tout lien avec la *patria*.

Certains membres éminents de la *curia comitis* étaient d'origine scandinave. C'était notamment le cas d'Hervé fils de *Dudomanus* qui escortait Conan, fils de Geoffroy Boterel I<sup>er</sup>, à la première croisade. En effet, *Dudomanus* dérivait du scandinave *daudhamadhr*, « condamné à mort » <sup>42</sup>. Ce personnage devait avoir une certaine dimension puisque Orderic Vital le décrit chevauchant vers l'Orient auprès de grands princes d'Occident <sup>43</sup>.

Malgré des ascendances scandinaves, Hervé appartenait très probablement au lignage chevaleresque de la Chapelle-Saint-Aubert, près de Fougères <sup>44</sup>. Il était assez logique de

41. Sur l'emprise des Eudonides sur le Dolois, cf. S. Morin, *Recherche...*, *op. cit.*, p. 77 et suiv.

42. L. Musset, *Autour des modalités juridiques de l'expansion normande au XI<sup>e</sup> siècle : le droit d'exil*, dans L. Musset et alii, *Autour du pouvoir ducal normand X<sup>e</sup> – XII<sup>e</sup> siècles*, Cahier des Annales de Normandie, n° 17, Caen, 1985, p. 45-59, p. 57.

43. Orderic Vitalis, Tome V, Livre IX, p. 58 : *Die qua Nicena obsidio soluta est ad quendam pontem peruentum est, ubi sua Christianus populus tentoria collocavit. Duos ibi dies fecerunt, et tercia die ante lucem iter preproperi arripuerunt. Et quoniam nox tenebrosa erat, incertam incerti viam tenuerunt. Divisi ergo ab invicem duorum iter dierum consummerunt. Buamundus et Rodbertus Normannus, Blesensisque comes Stephanus et Tancredus, Hugo de Sancto Paulo et Girardus de Gornaco, Gualterius de Sancto Gualerico et Bernardus filius ejus, Guillelmus filius Rannulfi vicecomitis et Guillelmus de Ferrarriis, Herveus filius Dodemanni, et Conanus filius comitis Gaufrédi, Radulfus de Guader et Alanus filius ejus, Riou de Lohoac et Alanus dapifer Dolensis, et alii plures erant in uno agmine. In altero Tolosanus comes et Podiensis episcopus, Godefredus dux et Balduinus et Hugo Magnus et Flandrensis Rodbertus cum copiosis commeanitium examinibus.*

44. Sur le lignage des Chapelle-Saint-Aubert, cf. M. Brand'Honneur, *Manoirs et châteaux dans le comté de Rennes, Habitat à motte et société chevaleresque (XI-XII<sup>e</sup> siècles)*, Rennes, PUR, Coll. Histoire, 2001, p. 270. A la Chapelle-Saint-Aubert, la motte dite de Blot, aujourd'hui rasée, avait un diamètre de 30 mètres. Un parcellaire long de 300 mètres pourrait y être rattaché (*ibidem.*).

retrouver le nom de *Dudomanus* dans une région aux confins de la Bretagne et de la Normandie. Manifestement, les Chapelle-Saint-Aubert avaient contracté des alliances avec des familles scandinaves dont certains membres avaient été bannis par le duc normand. Ils disposaient également de solides appuis dans la noblesse bretonne. Vassaux des Fougères, ils étaient apparentés aux Goranton-Hervé de Vitré.

Cet exemple semble prouver que des chevaliers de la première moitié du XI<sup>e</sup> n'étaient pas des « parvenus ». Ils étaient déjà bien établis dans un réseau d'alliances complexe. Ils disposaient de domaines fonciers disséminés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du duché. Des lignages du nord du comté de Rennes paraissent s'être placés auprès des deux lignages comtaux qui se disputaient la Bretagne. Il s'agissait tant de s'adapter à la situation politique troublée que de préserver le patrimoine familial. En l'occurrence, le lignage d'Hervé fils de *Dudomanus* semble détenir des droits en Trégor, probablement à la suite d'une donation de Geoffroy Boterel.

Ce même phénomène de « migration » du Rennais vers les terres des Eudonides ne paraît pas isolé. Après s'être imposé à Rennes, Conan II avait eu à juger deux frères convaincus de faux par l'abbesse de Saint-Georges Adèle. Figurait parmi les témoins, un certain Gorioc Champion<sup>45</sup>. Quelques vingt ans plus tard, le champion de justice de Conan II se retrouvait à Lamballe. Il était propriétaire d'une terre entre le nouveau Lamballe et le Gouessant. Cette terre fut achetée par Geoffroy Boterel I<sup>er</sup> puis donnée à Saint-Martin<sup>46</sup>. Par la suite, Gorioc se fit moine de Marmoutier<sup>47</sup>. Peu avant de prendre le froc, il céda au prieuré de petits champs à Lamballe qu'il possédait librement comme ses prédécesseurs<sup>48</sup>.

Michael Jones a justement constaté une émigration de Bretons du triangle Lamballe-Rennes-Fougères vers l'Angleterre vers 1070-1100<sup>49</sup>. André Chédeville a observé un mouvement comparable vers le royaume de France<sup>50</sup>. Il s'agit exactement de la période où les Eudonides convoitaient Dol. Certains lignages de cette région souffrirent sans doute de leur engagement auprès de Geoffroy Boterel I<sup>er</sup>. Ils s'exilèrent pour échapper aux représailles d'Alain Fergent.

Les Eudonides firent de leur principauté un asile non seulement pour leurs alliés de Bretagne mais également ceux de Normandie qui avaient combattu Guillaume le Bâtard. En 1056/1057, Néel de Saint-Sauveur, banni de Normandie, apparaissait aux côtés du comte Eudes en compagnie d'un certain Roald fils de Constantin<sup>51</sup>. Ce personnage est mentionné dans des actes de Saint-Georges de Rennes ce qui inciterait à le croire breton<sup>52</sup>. Pourtant, d'étonnantes similitudes onomastiques entre le Cotentin et la Bretagne demeurent troublantes.

---

45. H. Guillotel, *Les actes...*, op. cit., n° 60 : *Hujus audiente testes extiterunt...Hidrochius, Gorco Champio...*

46. A. de Barthélémy, J. Geslin de Bourgogne, *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments*, Paris - Saint-Brieuc, Herold - Guyon, 1864, 6 vol., [*Anciens évêchés*], Tome IV, Chap. V, II : *...medietariam Gauffredi comitis de Sancto Airando, et totam illam terram que est inter novam Lambalam et aquam que vocatur Goissan, quam quidem terram emerat a quodam homine nomine Gorio Campione, conjuge ipsius ac filiis omnibus concedentibus.*

47. *Anciens évêchés*, Tome IV, Chap. V, II : *Ipse etiam Gorio quia hec in ipsa venditione convenientia ei fuerat, ob hoc apud Majus Monasterium monachus postea factus est.*

48. *Anciens évêchés*, Tome IV, Chap. V, III : *Goriocus, Herberti filius, dedit Sancto Martino et ejus monachis, concedentibus filiis suis Daniele, Herveo et aliis, curtículas que sunt inter aquas juxta Lambaulum quas pro anima sua ita liberaliter concessit Sancto Martino sicuti et antecessores sui eas diu liberaliter possederant, ipse vero Goriocus paulo post sanus fuit monachus professus apud Majus Monasterium.* Sur la parenté probable de Gorioc, cf. S. Morin, *Recherche...*, op. cit., p. 178.

49. M. Jones, *Notes sur quelques familles bretonnes en Angleterre après la conquête normande*, dans *M.S.H.A.B.*, Tome LVIII, 1981, p. 73-97, p. 80.

50. *Ibidem.*

51. *Cartulaire de Saint-Aubin d'Angers, ibidem.*

52. *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, n° XIII : *Rotaldus filius Constantini.*



Les actes du prieuré de Pleubian, dépendant de Saint-Georges de Rennes, conserve le souvenir des « fils de Constantin »<sup>53</sup>. Or, un acte de Guillaume de Normandie utilise exactement la même expression, les « fils de Constantin », précisant cette fois le nom de l'un d'eux : Néel fils de Constantin (*Nigellus filius Constantini*)<sup>54</sup>. Ce dernier n'apparaît pas à Pleubian mais on y retrouve étrangement un Constantin fils de Néel (*Constantinus filius Nigelli*)<sup>55</sup>.

L'origine normande, dérivée de l'Irlandais, du nom de Néel<sup>56</sup> et l'intérêt qu'Eudes porta longtemps à Pleubian ne permettent pas de croire raisonnablement à une coïncidence. Il y a fort à penser que Néel et Roald, fils de Constantin, étaient parents, si ce n'est frères, et liés, au moins par filiolage, aux vicomtes de Cotentin. Selon l'acte de Guillaume le Conquérant, Néel fils de Constantin serait parti vers l'Apulie en abandonnant ses terres au duc. Il séjourna peut-être quelques temps en Bretagne dans l'espoir d'un éventuel pardon<sup>57</sup>, avant d'embarquer définitivement pour l'Italie du Sud. Quant à Roald, il apparut de nouveau auprès d'Eudes et d'Adèle, mais lui non plus ne tarda pas à disparaître<sup>58</sup>.

Les châtelains, que l'on pourrait présumer plus « locaux », sont difficilement identifiables au XI<sup>e</sup> siècle. Certaines mentions permettent toutefois de supposer que les premiers représentants de ces lignages étaient souvent apparentés aux Eudonides. Tel serait notamment le cas pour La Roche-Derrien et Pléven.

Le Baud et Du Paz ont affirmé que le seigneur éponyme de **La Roche-Derrien** était un fils du comte Eudes vivant en 1090<sup>59</sup>. Cette assertion reposait sans doute sur la présence d'un *Deriandus bastardus* parmi les fidèles de Geoffroy Boterel I<sup>er</sup> réunis à Dol<sup>60</sup>. Le qualificatif de bâtard n'est pas suffisant pour faire de ce personnage un fils naturel d'Eudes. À l'inverse, l'absence de titre comtal ou vicomtal attaché à sa personne ne l'est pas davantage pour écarter définitivement cette hypothèse. En revanche, le rang accordé à Derrien, malgré une naissance illégitime, révèle d'une part, la qualité de son ascendance probablement paternelle, d'autre part, l'influence que lui-même devait exercer à la cour.

Dès 1086, le fils de Derrien, Prigent, était en âge de témoigner à la donation d'*Hyrglas* par l'évêque de Tréguier<sup>61</sup>. En 1123, Eudes fils de Prigent assistait à la fondation de Saint-Sauveur de Guingamp<sup>62</sup>. La trace du lignage se perd ensuite jusqu'au dernier quart du XII<sup>e</sup> siècle où Derrien, seigneur de la Roche, apparaît en compagnie de son épouse Amitia et de son fils Eudes<sup>63</sup>. Le nom de ce dernier explique sans doute que l'on ait voulu faire de Derrien un descendant du frère d'Alain III.

---

53. *Op. cit.*, n° XXI (...*illius terram quam filii Constantini ibidem tenebant de eo...*), n° LV (...*illius terre quam filii Costentini ibidem de eo tenebant...*).

54. M. Fauroux, *op. cit.*, n° 224, p. 431 : ...*et quartam partem terre filiorum Constantini, scilicet sex vavassores, quod Nigellus filius Constantini dimisit consuli, quando ivit in Apuliam...*

55. *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, n° XVI : *Costentinus filius Niel*.

56. Le nom de Néel vient de l'Irlandais *Niall* (génitif *Néill*) adopté par les Normands sous la forme *Njall*, latinisée en *Nigellus*. Quant à *Constantinus*, il pourrait s'agir d'un sobriquet signifiant que le personnage ainsi nommé venait du Cotentin. Nous remercions Jean-Pierre Brunterc'h de nous avoir suggéré cette interprétation.

57. Il se serait installé à Pleubian, près du port naturel de Port-Béni où il aurait fait souche. Constantin fils de Néel cité dans les actes de Saint-Georges de Pleubian serait peut-être son fils.

58. *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, n° XIII.

59. A.-Y. Bourguès, *Aux origines de La Roche-Derrien*, dans *Trégor mémoire vivante*, n° 5, 1993, p. 3-8, p. 3.

60. *Anciens évêchés*, Tome IV, Chap. V, II : *Ex parte comitis : Ipse comes Gauffredus scilicet Boterellus, Eudo capellanus ejus, Audronicus magister ejus, Rannulfus camerarius ejus, Morihenus dispensator, Hominius filius Eudonis, Blenlevez frater ejus, Judicialis Rufaldus, Deriandus Bastardus, Salomon Bornicus,...*

61. Dom Pierre Hyacinthe Morice, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne...*, Paris, 1747, [Dom Morice], Tome I, col. 460 : *Prigent filius Derian*.

62. *Op. cit.*, col. 547 : *de baronibus vero comitis*.

63. *Op. cit.*, col. 1639-1640 : *Derrianus dominus de Rupa...Eudo...Amitia*.

Une parenté des seigneurs de La Roche-Derrien avec les Eudonides ne paraît envisageable qu'au XI<sup>e</sup> puisque le nom d'Eudes figurait déjà dans le stock du lignage au début du XII<sup>e</sup>. Plus qu'un filiolage ponctuel, il semble désormais d'usage de réserver ce nom, comme celui de Derrien, à l'aîné. Si l'on suit cette hypothèse, Derrien *bastardus* pourrait être un fils naturel du comte Eudes. Prigent serait le fils cadet de Derrien, qui aurait succédé à un frère mort prématurément. Selon une seconde hypothèse, l'introduction du nom d'Eudes dans le stock familial se serait faite à l'époque de Prigent fils de Derrien qui aurait épousé une fille ou une petite-fille d'Eudes <sup>64</sup>.

Etabli sur un éperon barré dominant l'Arguenon d'une trentaine de mètres, le château des **Bourgeoisais** en Pléven se composait d'une motte centrale et de deux basses-cours <sup>65</sup>. Exceptionnel tant par sa force que par sa configuration, il aurait été la résidence d'Enisan de Pléven qui, selon la pancarte de Saint-Martin de Lamballe, avait épousé une fille bâtarde du comte Eudes <sup>66</sup>. Cet Enisan pourrait être apparenté à Enisan Musard, un fidèle d'Alain le Roux richement possessionné dans le comté de Richmond <sup>67</sup>.

Aux vassaux se mêlaient des ministériaux chargés par le comte d'une fonction spécifique. Parmi eux, le vicomte était supposé représenter le comte sur l'ensemble du *pagus*. En l'espèce, l'identification des vicomtes présents à la cour des Eudonides durant le XI<sup>e</sup> siècle ne pose pas vraiment de difficulté. On y reconnaît avec certitude ceux de Rennes, d'Alet et du Cotentin ; avec une grande probabilité ceux de Léon et de Poher.

Un seul, Robert, pourrait être l'auxiliaire du comte Eudes. Robert avait un frère qui portait le nom du comte, signe d'un possible filiolage <sup>68</sup>. Une mention furtive dans un acte ne permet pas de connaître le destin de ce lignage. Cependant, il est tentant de l'identifier à celui des vicomtes de Lannion dont l'unique mention date du milieu du XII<sup>e</sup>. Certains membres de ce lignage pourraient avoir suivi les fils du comte Eudes outre-Manche. En effet, le camérier d'Alain le Roux se nommait Eudes. Son fils Robert lui succéda avant 1130. Le fils de ce dernier fut appelé Guihomar, indice des origines bretonnes de la famille, voire d'une parenté avec les vicomtes de Léon, voisins immédiats des vicomtes de Lannion <sup>69</sup>.

L'ancienneté des autres maisons vicomtales de la principauté paraît plus difficilement démontrable. La Roche-Suhart est citée pour la première fois à l'extrême fin du XII<sup>e</sup> siècle. Selon les auteurs des *Anciens Evêchés*, le vicomte Eudes et son fils Suhart tiendraient leur titre d'une parenté avec les Eudonides. Malheureusement, aucun élément ne le confirme.

Bien que tenues par une branche cadette des Eudonides, les vicomtés de Tonquédec et de Coëtmen ne semblent pas remonter au delà du second quart du XIII<sup>e</sup>. En effet, Geslin de Coëtmen, fils du comte Henri, ne porta pas plus le titre vicomtal que son beau-père Prigent de Tonquédec. C'est Alain, fils aîné de Geslin, qui du vivant de son père en 1231, adopta pour la première fois la titulature de vicomte de Tonquédec. De même, ce n'est qu'à partir de 1257 que les sources le désignent comme vicomte de Coëtmen. L'attribution de ce titre serait donc postérieure à l'arrivée de Pierre Mauclerc en Bretagne <sup>70</sup>.

Malgré les efforts de René Couffon et François Merlet, l'ancienneté de la vicomté de Pléhédél ne paraît pas remonter au-delà du XIII<sup>e</sup> si ce n'est du XIV<sup>e</sup> <sup>71</sup>. En revanche, le

64. S. Morin, *Recherche...*, *op. cit.*, p. 180 et suiv.

65. C. Amiot, *Lignages et châteaux...*, *op. cit.*, Tome I, p. 156.

66. S. Morin, *op. cit.*, p. 158-159.

67. *Op. cit.*, p. 196.

68. *Cartulaire de Saint-Georges de Rennes*, n° 13 : *Robertus vicecomes et Eudo frater ejus*. Robert était également un nom tiré du stock anthroponymique des Eudonides.

69. S. Morin, *Recherche...*, *op. cit.*, p. 204.

70. *Ibidem*.

71. R. Couffon, F. Merlet, *Notes sur les origines de la Vicomté de Pléhédél*, M.S.E.C.N., Tome LXIV, 1932, p. 75-90. La charte de 1294 sur laquelle s'appuient ces deux auteurs paraît être un faux généalogique

vicomte de Pommerit est bien mentionné dans le livre des Ostz de 1294 ce qui ne fixe qu'un *terminus ad quem*. Aucune source antérieure ne fait allusion à cette famille dont le premier auteur connu est Jean qui signe le traité de Guérande en 1381. René Couffon identifie le vicomte de Pommerit de 1294 à Guillaume du Chastellier, présent en 1296 au mariage de Guille Le Vicomte et Havize de Plédran, sans préciser ses sources <sup>72</sup>.

Les sources diplomatiques du XI<sup>e</sup> siècle révèlent en Bretagne nord une noblesse intimement liée au reste de la noblesse d'Occident. On ne peut guère parler de noblesse « bretonne » comme pouvait l'entendre La Borderie, mais davantage d'une « noblesse de Bretagne », tout autant attachée à ses terres bretonnes qu'impliquée dans les principaux conflits politiques du moment. Il n'en demeure pas moins que notre connaissance de la noblesse du littoral nord demeure extrêmement lacunaire compte tenu de l'indigence des sources documentaires. En dehors des Eudonides, dont l'appartenance à la noblesse carolingienne ne fait guère de doute, on ne connaît encore rien des origines des lignages établis dès le XI<sup>e</sup> dans cette région ravagée au siècle précédent par les Scandinaves <sup>73</sup>.

---

fabriqué au profit des Boisgelin.

72. C. Amiot, *Lignages et châteaux...*, *op. cit.*, p. 51

73. H. Guillotel, *L'exode du clergé breton devant les invasions scandinaves*, dans *M.S.H.A.B.*, t. LIX, 1982, p. 269-315